



La Réplique



Collectif 8 mars
**FÉMINISTES
DE TOUTES
NOS FORCES**

Dans ce numéro :	
Journée internationale des droits des femmes	1
Disponibilités Nouvelle procédure	2
En bref	3
TAT	4-5

La Journée internationale des droits des femmes est un moment privilégié pour faire le bilan du mouvement féministe et penser à l'avenir.

En 2019, partout dans le monde, les femmes ont pris la parole et se sont affirmées à travers de nombreuses actions. Que ce soit au Chili par la dénonciation des multiples violences policières et sexuelles; que ce soit par les manifestations impressionnantes en France pour dénoncer la violence sexuelle et conjugale et pousser le gouvernement à légiférer; que ce soit au Québec et aux États-Unis par les prises de paroles publiques et l'affirmation de celles, victimes d'agressions sexuelles par les hommes les plus puissants de ce monde; les femmes s'opposent ensemble au patriarcat et au sexisme.

Malgré la puissance des actions des femmes et leur portée médiatique sur le plan international, ces dernières doivent encore lutter pour défendre leurs droits.

Soyons donc **féministes de toutes nos forces** et démontrons au gouvernement ce qui lui en coûte à ignorer la valeur et la place des femmes dans la société!

Nous vous invitons à porter fièrement l'épinglette à l'effigie de la journée internationale des droits des femmes disponible dans les bureaux syndicaux.

Quantité limitée.

Le Collectif 8 mars désire ainsi démontrer que partout dans le monde, des femmes luttent pour l'égalité et qu'ensemble nous sommes « féministes de toutes nos forces ».

Le FIQ-SPSO souhaite une belle journée à toutes les professionnelles en soins et supporte fièrement cette journée internationale des droits des femmes.



⇒ La liste de disponibilité

Une nouvelle démarche pour tous!

Depuis **février 2020**, vous devez exprimer une nouvelle disponibilité pour le temps régulier et pour le temps supplémentaire. Vos disponibilités actuellement en vigueur prendront automatiquement fin le 28 mars 2020, alors il est très important de remplir le nouveau formulaire.

Pour le temps régulier, vous devez le faire via le logiciel Logibec.

Pour le temps supplémentaire, vous devez le faire via le formulaire informatique.

Vous pouvez vous référer au calendrier des séances d'informations du CISSSO pour les procédures à suivre.

Communiquez avec vos représentants syndicaux pour toutes problématiques.

⇒ Modification des disponibilités

Modification de la disponibilité en cours d'horaire

Lors de la sortie d'horaire, vous aurez 7 jours suivant cet affichage pour réduire votre disponibilité et elle sera applicable audit horaire pour les fins de l'octroi des affectations en cours de l'horaire.

Par exemple:

Marie est titulaire d'un poste 0,7 et elle est disponible à temps complet.

L'horaire est affiché le 10 mars et Marie a 0,7 à l'horaire. Elle aura jusqu'au 17 mars pour décider si elle veut réduire sa disponibilité pour cet horaire. Si elle désire se faire octroyer des quarts additionnels jusqu'à concurrence d'un temps complet pour cette période, Marie n'a rien à faire.

Voici un calendrier des horaires et des retrait de disponibilité 2020-2021

Affichage de l'horaire	Période pour retirer sa disponibilité sur des quarts non octroyés	Horaire de travail
20 mars 2020	Non applicable	29 mars au 25 avril 2020
17 avril 2020	18 au 24 avril 2020	26 avril au 23 mai 2020
15 mai 2020	16 au 22 mai 2020	24 mai au 20 juin 2020
12 juin 2020	13 au 19 juin 2020	21 juin u 18 juillet 2020
10 juillet 2020	11 au 17 juillet 2020	19 juillet au 15 août 2020
7 août 2020	8 au 14 août 2020	16 août au 12 septembre 2020
4 septembre 2020	5 au 11 septembre 2020	13 septembre au 10 octobre 2020
2 octobre 2020	3 au 9 octobre 2020	11 octobre au 7 novembre 2020
30 octobre 2020	31 octobre au 6 novembre 2020	8 novembre au 5 décembre 2020
27 novembre 2020	28 novembre au 4 décembre 2020	6 décembre 2020 au 2 janvier 2021
25 décembre 2020	26 décembre 2020 au 1er janvier 2021	3 janvier au 30 janvier 2021
22 janvier 2021	23 au 29 janvier 2021	31 janvier au 27 février 2021
19 février 2021	20 au 26 février 2021	28 février au 27 mars 2021

Kiosque FTQ

Les représentants du Fond de solidarité FTQ de l'Outaouais tiendront plusieurs kiosques dans les prochaines semaines et dans tous les territoires. Voici les dates et emplacements pour le mois de mars :

9 mars—Hôpital de Gatineau

16 mars—Hôpital de Papineau

11 mars—CHSLD Renaissance

31 mars—CHSLD la Piéta

Dissolution et distribution des fonds du SPSICR

Il a été décidé en assemblée que pour tenir compte du temps pendant lequel les membres ont cotisé au SPSICR, des montants différents seront versés aux membres en fonction de leur ancienneté. Les membres ayant cotisé pendant moins de 5 ans en date du 21 avril 2017 auront une part du montant à distribuer. Celles ayant cotisé pendant plus de 5 ans à cette même date auront deux part.

La plus part des chèques ont été postés, mais il reste 400 chèques qui seront postés prochainement. Vous pouvez communiquer avec le bureau central pour toutes questions au : 819-893-7117.

Négociation nationale 2020

Pour suivre les nouvelles de la négociation nationale et pour consulter les demandes sectorielles et intersectorielles, visitez le : www.fiqsante.qc.ca/nego2020

Avis de recherche, déléguées de département

Votre équipe syndicale travail présentement à faire la mise à jour de sa structure de déléguées de département. La déléguée de département est l'infirmière, l'infirmière auxiliaire ou l'inhalothérapeute qui agit comme les yeux et les oreilles du syndicat FIQ dans son centre d'activités (département). Elle agit aussi comme courroie d'information et de mobilisation. Le syndicat lui transmet de l'information par courriel, en papier ou verbalement et les déléguées transmettent ces informations à ses collègues. Si vous êtes intéressées, envoyez un courriel au : mobilisationfiq@videotron.ca.

Renouvellement du permis auprès des ordres professionnels

Simplement un rappel des dates limites pour la cotisation annuelle auprès de votre ordre professionnel.

OPIQ : la date limite de paiement est le 31 mars 23h59

OIIAQ : la date limite de paiement est le 31 mars 23h59

OIIQ : la date limite de paiement sans pénalité de retard est le 16 mars 23h59, après cette date et jusqu'au 31 mars, des frais de pénalité de 50\$ s'ajouteront au montant total.



Suivi de l'entente avec le tribunal administratif du travail (TAT)

En février dernier, nous avons avisé le tribunal administratif du travail (TAT) de l'entente intervenue avec l'employeur, entre autres sur la révision des postes et la réorganisation des équipes de soins dans plusieurs centres d'activités.

Entente TAT : Suivi par territoire

Dans le cadre de l'entente avec le TAT, le SPSO, de concert avec l'employeur, a entrepris, au cours des derniers mois, des travaux de révision des structures de postes et d'analyse des problématiques dans certains centres d'activités.

Voici un petit résumé de la situation dans les différents territoires.

Pour **l'hôpital du Pontiac**, la médecine chirurgie (soins généraux) et l'urgence ont fait l'objet d'une analyse et d'une révision de la structure des postes.

Les constats et solutions arrêtées sont les suivants :

- ⇒ Offre d'un rehaussement de postes dans chaque centre d'activités.
- ⇒ Affichage de cinq postes d'infirmière auxiliaire afin de palier en partie à la pénurie d'infirmières.
- ⇒ Affichage d'un deuxième poste ASI afin de mieux soutenir cliniquement l'équipe en place.
- ⇒ De plus, pour l'urgence, il y a eu l'affichage d'un poste d'infirmière auxiliaire de nuit.

Un autre constat a été fait pour l'obstétrique : il y aura un suivi en parallèle aux solutions proposées, en raison notamment du temps de formation et du manque criant de professionnelles et d'effectifs médicaux pour assurer le suivi et l'accouchement des femmes enceintes.

Pour **l'hôpital de Maniwaki**, la médecine chirurgie a fait l'objet d'analyse et les solutions mises en place sont les suivantes :

- ⇒ Offre de rehaussement de postes.
- ⇒ Affichage d'un poste d'infirmière auxiliaire de nuit.
- ⇒ Mise en place d'un horaire de 12 heures pour les ASI.

Pour l'hôpital de Hull, le 7e est et 7e ouest ont fait l'objet d'une analyse de la situation en lien avec le TSO, le TS, les absences, les petits équipements pour finalement arrêter des solutions en lien avec la structure des postes.

Les solutions arrêtées sur les centres d'activités du 7e et 8e sont les suivantes :

- ⇒ Offre d'un rehaussement de postes dans le centre d'activités.
- ⇒ Une conseillère en soins dédiée aux 6e, 7e et 8e afin de soutenir les jeunes équipes en place.
- ⇒ Augmentation de la structure des postes avec plus d'infirmières auxiliaires sur chaque quart de travail et création et affichage de ces postes sur une base permanente.
- ⇒ Révision et ajout de petits équipements pour les centres d'activités.

Pour l'hôpital de Gatineau

C'est suite à un sit-in fait par les infirmières de l'urgence, en septembre 2019, que l'employeur et le syndicat ont convenu, avec l'intervention des médiatrices du TAT, d'une entente afin de faire un portrait du temps supplémentaire obligatoire (TSO), de l'assurance salaire et des structures de postes. De ses constats, les parties feront ressortir des pistes de solution afin de diminuer, entre autres, le TSO. D'entrée de jeu, l'employeur a accepté de remettre en place une infirmière polyvalente à l'urgence sur les trois quarts de travail en attendant la fin des travaux.

Suite à plusieurs rencontres avec l'employeur, en considérant la fluctuation des activités ainsi que le taux d'achalandage élevé des dernières années, il a été convenu d'ouvrir des postes d'infirmières pour l'aire C, et d'augmenter le nombre d'infirmières aux aires A et B qui servent en grande partie à accueillir le surplus de patients.

Par conséquent, la structure des postes d'infirmières à l'urgence de Gatineau passera de 60.2 équivalent temps complet (ETC) à 72.8 ETC pour les trois quarts de travail. Il y aura donc création de plus d'une quinzaine de postes qui pourront être mis à l'horaire. Il ne sera plus question de demander des surcroûts de dernière minute à l'équipe volante.

Nous croyons que cette réorganisation des équipes de soins à l'urgence de Gatineau sera garante d'une diminution de la charge de travail pour nos professionnelles en soins et assurera une meilleure prise en charge de la clientèle, grâce à du personnel stable.



Pour la suite des évènements

Comme vous pouvez le constater, les solutions proposées sont souvent de mettre en place des rehaussements de poste dans les centres d'activités ou de créer des postes supplémentaires en plus de ceux existants afin de diminuer la charge de travail.

Aussi, pour les centres d'activités qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse ou d'une révision, nous avons convenu avec l'employeur d'un calendrier de rencontres afin de poursuivre les travaux de révision. Naturellement, nous vous tiendrons au courant des développements.